



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2004

PR-312

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le boucllement de compte ci-dessous relatif au crédit extraordinaire de 550 000 francs voté le 26 mars 1998 (proposition N° 352), destiné à la mise à jour des modules existants ainsi qu'à la photogrammétrie, au dessin et à la réalisation de modules supplémentaires de la maquette de la ville de Genève (échelle 1:500).

Rappel des dépenses prévues

Mise à jour:	Fr.
– de données, mandats à géomètres pour relevés photogrammétriques	45 000,00
– de modules existants: mandats à maquettistes professionnels	80 000,00
Nouveaux modules selon nécessités:	
– Mandats pour les dessins de 10 modules 10 x 8000 (5 modules étant dessinés par le Service d'urbanisme)	80 000,00
– Mandats pour l'exécution de 15 modules 15 x 23 000	345 000,00
Total sur 5 ans	<u>550 000,00</u>

Dépenses effectives

Mise à jour:	
– de données, mandats à géomètres pour relevés photogrammétriques	11 876,50
– de modules existants: mandats à maquettistes professionnels	75 881,30

Nouveaux modules selon nécessités:

- Mandats pour les dessins de 10 modules..... 67 470,00
(5 modules étant dessinés par le Service d'urbanisme)
- Mandats pour l'exécution de 16,5 modules..... 379 243,75

Divers:

- Matériel: support de bases, couvercles d'exposition,
travaux spéciaux de sérigraphie..... 10 705,65

Total..... 545 177,20

Certifié conforme:

La Secrétaire:



Claudine Gachet

Le Président:



André Kaplun